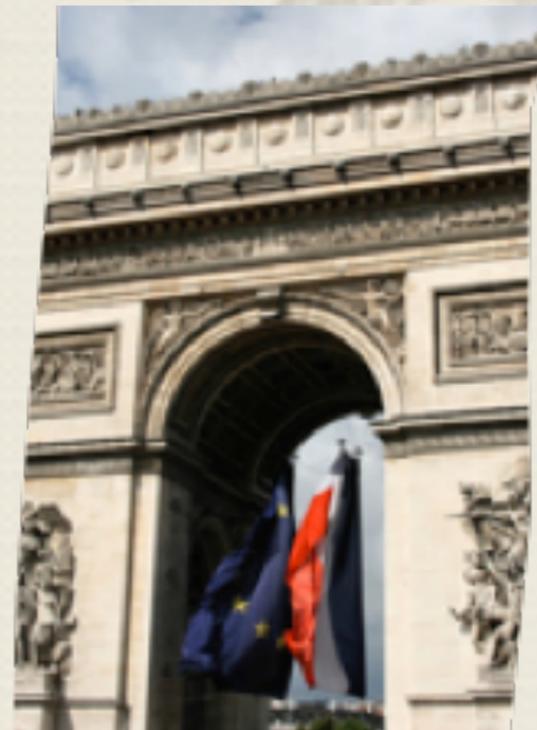


LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 19 OCTOBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) C'est moi le Grand Chef
- 2) Elle manifesterà seule
- 3) Les cadeaux aux riches
- 4) Le gouvernement méprise les...
- 5) Dans le collimateur...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) L'amiral Rogel rétrogradé dans la hiérarchie élyséenne



Jean-Yves Le Drian, ministre français des Affaires étrangères, Emmanuel Macron, président français, et l'amiral Bernard Rogel. © jacques witt/pool/REA / Sipa / jacques witt/pool/REA/ jacques witt/pool/REA

Le chef de l'état-major particulier du président perd une place dans le protocole. Cela n'entraîne "aucun changement sur le fond", assure l'Élysée. Vraiment ?

C'est peut-être un détail pour vous, mais pour lui ça veut dire beaucoup ! Et pour tous les militaires également... L'amiral Bernard Rogel, 61 ans, chef de l'état-major particulier (CEMP) du président Emmanuel Macron, a été rétrogradé sans tambour ni trompette dans la hiérarchie des collaborateurs élyséens. De toute éternité, le CEMP occupe la deuxième place dans l'ordre protocolaire de la présidence de la République, juste derrière le secrétaire général. Le premier arrêté du président de la République, le 14 mai dernier, reconduisait Bernard Rogel dans les fonctions qu'il occupait auprès de François Hollande depuis le 16 juillet 2016, date à laquelle il avait succédé au général Benoît Puga, devenu grand chancelier de la Légion d'honneur. Cette nomination par Emmanuel Macron n'avait pas dérogé au classement habituel des collaborateurs présidentiels : Rogel figurait à la deuxième place.

Or, dans l'arrêté définitif « relatif à la composition du cabinet du président de la République », publié le 19 septembre au Journal officiel, le CEMP recule d'une case et passe en troisième position. Devant lui se trouvent le secrétaire général Alexis Kohler, comme c'est habituel, mais aussi le directeur de cabinet Patrick Strzoda, 65 ans, ce qui est inédit. Dans l'organigramme des précédentes présidences, ce poste de directeur de cabinet est en position hiérarchique nettement inférieure. Sylvie Hubac se trouvait en sixième place dans le premier cabinet de François Hollande et Emmanuelle Mignon figurait au huitième rang dans le premier cabinet de Nicolas Sarkozy. Autres temps, autres mœurs ? Sans doute. Et le président est maître du placement de ses collaborateurs. Mais de là à faire régresser pour la première fois un militaire d'un si haut rang que celui de Bernard Rogel, il y a de la marge.

Pas de « conséquence juridique », assure l'Élysée

À l'Élysée, on fait savoir au Point que la rédaction du décret officialisant pour la première fois la composition complète du cabinet d'Emmanuel Macron « n'a pas d'impact » sur le fonctionnement interne de l'institution. On précise également dans l'entourage présidentiel qu'il n'y aurait pas de lien entre l'ordre nominatif tel qu'il apparaît dans le décret publié au Journal officiel du 19 septembre et la réalité du travail quotidien de l'Élysée.

Cette lecture est pourtant constante, comme nous l'ont confirmé tous les interlocuteurs que nous avons consultés lundi sur ce point. L'entourage d'Emmanuel Macron fait néanmoins observer que la nouvelle rédaction du décret, qui fait glisser l'amiral Rogel de la deuxième à la troisième place, n'entraîne pas de « conséquence juridique » et que « rien ne change » dans l'organigramme fonctionnel de l'Élysée.

Au vu de l'émotion suscitée par la nouvelle

mouture de l'organisation élyséenne, il n'est pas certain que cet argument porte. D'autant plus si on se souvient de la méticulosité avec laquelle le président Macron surveille de tels éléments. Mais à l'Élysée, on insiste sur le fait que la rédaction du décret ne traduirait « évidemment aucun changement sur le fond ». On l'a bien compris : la forme ne compterait pas. Dans l'univers militaro-politique fait de hiérarchies, de grades, de symboles et de règles intangibles, la forme n'est pourtant pas dissociable du fond, et inversement.

Le gardien du temps

Car la position hiérarchique du CEMP n'est évidemment pas le fruit du hasard. Rogel, comme ses prédécesseurs, est classiquement – avec tout le personnel de l'état-major particulier – le seul haut fonctionnaire restant en place lors de la transition d'un président à l'autre. Bien des raisons expliquent cette position très particulière du CEMP, la première étant son rôle éminent dans des domaines de la plus haute importance, au cœur des prérogatives régaliennes du chef de l'État et chef des armées : l'arme nucléaire, les opérations à l'étranger (Opex) et le renseignement extérieur. Lors de sa prise de fonction, c'est Bernard Rogel qui a présenté à Emmanuel Macron les plans de frappes nucléaires et a préparé leurs évolutions. Il ne saurait être question d'une carence à ce niveau auprès du nouveau chef de l'État. À l'Élysée, le CEMP joue donc le rôle de gardien du temps dans une relation exclusive de conseiller personnel du président, ayant accès à lui en permanence et en direct. L'amiral est d'ailleurs le plus souvent présent lors des déplacements présidentiels à l'étranger.

Cette dimension exclut tout aspect politicien ou partisan : le chef de l'état-major particulier est un militaire discipliné et compétent, une incarnation de la dévotion des militaires à l'autorité politique. Le CEMP n'a pas de relation de dépendance avec quiconque, sinon le président en personne, et surtout pas avec le chef d'état-major des armées, François Lecointre, qui, lui, doit faire marcher la boutique militaire au jour le jour. Traditionnellement, il n'en a pas non plus avec le personnel civil de l'Élysée, qu'il s'agisse du secrétaire général ou de tout autre collaborateur présidentiel. En ira-t-il différemment à l'avenir ? Nous verrons.

Défiance envers les militaires

Le recul de Bernard Rogel sur le décret de composition du cabinet d'Emmanuel Macron est cohérent avec la réduction de son rôle sous le règne du nouveau président, par exemple dans la préparation des conseils de défense. Une chose est sûre : le chef de l'État a une difficulté avec les militaires. Manifestée durant l'été, lors de la crise paroxystique avec le chef d'état-major des armées démissionnaire Pierre de Villiers, cette défiance trouve clairement sa source dans la crainte exprimée lors du discours présidentiel à l'hôtel de Brienne le 13 juillet : « Je suis votre chef. Les engagements que je prends devant les concitoyens, devant les armées, je sais les tenir et je n'ai à cet égard besoin de nulle pression, de nul commentaire. »

Il continue d'avoir curieusement besoin de démontrer que l'autorité civile qu'il incarne doit faire marcher les militaires sans murmure ni discussion. Il le signifie concrètement par cette rétrogradation hiérarchique qui n'est pas seulement symbolique. En démontrant à tout le moins que ce militaire croisé tous les jours par le président était placé dans une position trop élevée à ses yeux. Commentaire d'un spécialiste chevronné de la relation politico-militaire,

connaissant bien les deux hommes : « Je suis certain d'une chose : Puga n'aurait jamais accepté, il serait parti ! Personne n'aurait osé lui faire subir ça... »

Le Point

II) Loi Travail: la CGT appelle seule à manifester jeudi



Par Le Courrier Picard

Relayant un appel national, des rassemblements sont prévus ce jeudi 19 octobre dans la Somme et l'Oise, pour réclamer un retrait des ordonnances Macron. Un objectif que ne partagent pas les autres grandes centrales syndicales, déjà tournées vers la suite des réformes de l'exécutif.

« La CGT prend ses responsabilités en appelant à la grève et à manifester ». La désunion syndicale sur la loi travail est désormais manifeste. C'est, seule, que la CGT programmera la prochaine journée d'action, ce jeudi 19 octobre, contre les « ordonnances Macron ». En Picardie, plusieurs rassemblements seront organisés, dans la Somme et l'Oise. Mais pas dans l'Aisne où, l'on mettra à profit la journée « pour se déployer dans les entreprises, afin d'apporter un maximum d'informations aux salariés sur ces ordonnances », explique-t-on à l'union départementale. Dans la Somme, la CGT réaffirmera jeudi que « la loi travail XXL est légitimement de plus en plus rejetée ». Le syndicat en appellera à nouveau à « une hausse des salaires, des pensions et des minimas sociaux », ainsi qu'à « des services publics de qualité ».

Les rangs seront très certainement plus clairsemés que lors de la dernière action du 10 octobre de défense de la fonction publique. Intersyndicale, la mobilisation avait alors jetée dans la rue 1300 personnes à Amiens ou encore 500 à Saint-Quentin. Soit nettement plus que lors de la précédente journée du 21 septembre, consacrée déjà à la nouvelle loi travail.

L'action de jeudi ne devrait donc constituer qu'une étape de transition, vers une suite d'un mouvement social à l'intensité encore incertaine. « Je n'ai pas un mandat pour le retrait total des ordonnances. Le retrait des dispositions que l'on conteste, oui, mais pas le reste », l'a rappelé

Jean-Claude Mailly, le leader de Force ouvrière (FO), tandis que son homologue de la CFDT, argue que les ordonnances ont déjà été adoptées, voire sont entrées en vigueur pour certaines. Mélenchon dit craindre « une victoire de Macron par KO »

Les grandes centrales ont prévu de se revoir le 24 octobre, après un nouveau « round » de rencontres avec l'exécutif sur les prochaines réformes inscrites à l'agenda (formation, assurance-chômage, etc.), afin de décider d'une possible action unitaire courant novembre. Une échéance jugée beaucoup trop lointaine, voire comme un chant du cygne, par Jean-Luc Mélenchon.

Le leader de la France Insoumise s'est dit, lundi, déçu de la manière dont les syndicats conduisent le mouvement social contre les ordonnances modifiant le code du travail. L'ex-candidat à la présidentielle dit même craindre « une victoire de macron par KO. Tout semble se dessiner pour aboutir à la plus grosse défaite du mouvement ouvrier qu'on n'a jamais vu depuis ces 30 dernières années », prédit-il. Avant de lancer, bravache, à l'adresse du chef de l'Etat : « Attends bonhomme, ce n'est pas réglé ».

G.R

Les rassemblements prévus : Amiens, 14h30, devant la Maison de la Culture ; Abbeville, 17 heures, devant l'hôtel de ville ; Feuquières-en-Vimeu, 15h30, devant la Zone des 3 F ; Compiègne, 10 heures, Cours Guynemer ; Creil, 14 heures, devant l'hôpital ; Beauvais, 14h30, devant le lycée Félix Faure.

courrier-picard.fr

III) L'omerta sur les cadeaux de Macron aux ultrariches

Par Laurent Mauduit

Le gouvernement refuse de fournir une évaluation détaillée du gain pour les 100 plus grandes fortunes de la suppression de l'ISF. Explication inavouée : les chiffres scandaliseraient l'opinion. Mais les ultrariches sont aussi les grands gagnants des autres réformes fiscales, dans des proportions à donner le tournis. Mediapart donne les éléments.

C'est une polémique qui va fonctionner à la manière du sparadrap du capitaine Haddock : le chef de l'État aura beau vouloir s'en débarrasser, il n'y parviendra pas. Il aura beau gesticuler en tous sens et imaginer des parades innombrables, elle risque fort de lui coller à la peau tout au long de son quinquennat.

Il aurait pu s'en douter s'il avait médité les leçons de l'histoire politique française contemporaine : avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes (IGF), Jacques Chirac a commis une

erreur, en 1986, qui a plombé toute sa législature et qui a lourdement contribué à sa défaite à la présidentielle de 1988. Et c'est peut-être la même histoire qui se joue, trente ans plus tard, avec Emmanuel Macron, depuis qu'il a décidé de supprimer l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF), pour le remplacer par un impôt croupion sur l'immobilier, baptisé Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Le voici, désormais affublé du qualificatif ravageur de « président des riches », et il va éprouver les pires difficultés pour s'en défaire. Soit dit en passant, ce qualificatif n'est d'ailleurs peut-être pas le plus approprié : le sobriquet « président des milliardaires » semble plus pertinent.

À preuve, la polémique qui prospère depuis l'été sur le sujet vient encore de monter d'un cran, à la suite du lancement par le journal Libération d'une pétition (elle peut être consultée ici sur le site de Change.org) exigeant du gouvernement qu'il rende public l'impact de ses mesures au profit des contribuables les plus fortunés. Car, sur-le-champ, cette pétition a eu un très large écho.

Le texte de la pétition défend un principe de transparence qui est de fait pour le moins le bienvenu, et très populaire dans l'opinion : « Parce que c'est un enjeu de transparence démocratique ; parce qu'avant de voter, le Parlement doit être en mesure d'évaluer les conséquences d'un budget sur le niveau de vie de tous les citoyens ; parce que c'est la condition de l'acceptation des Français vis-à-vis de l'impôt ; nous, citoyens, députés et sénateurs, demandons au gouvernement de rendre public l'impact de ses mesures fiscales et budgétaires sur les contribuables les plus aisés et sur les 100 Français les plus riches », affirme la pétition. Et dans un post-scriptum, il est indiqué ce que sont, dans l'esprit des signataires, ces contribuables les plus aisés : il s'agit « notamment des 1 % et des 0,1% de Français qui concentrent le patrimoine financier le plus important ».

Aussitôt, le texte a reçu plus d'une centaine de signatures de députés ou de sénateurs. Dans le lot, on compte bien sûr les parlementaires « insoumis » parmi lesquels Clémentine Autain, Jean-Luc Mélenchon ou encore François Ruffin ; ou encore des communistes comme Éric Bocquet ou Pierre Laurent.

Mais il y a aussi des signatures plus inattendues, comme celle du député « constructif » Jean-Christophe Lagarde. Et puis, il y a une petite ribambelle d'élus socialistes, dont des parlementaires ancrés à gauche comme Marie-Noëlle Lienemann, mais aussi des députés (Nouvelle gauche) proches de François Hollande, à commencer par Stéphane Le Foll.

Ces dernières signatures peuvent naturellement faire sourire car le pouvoir socialiste, avant l'alternance, a, lui aussi, multiplié les cadeaux les plus dispendieux au profit des ultrariches. Une seule illustration : le système de plafonnement de l'ISF inventé par les socialistes au profit des contribuables les plus fortunés a eu un effet encore plus massif que le fameux « bouclier fiscal » voulu auparavant par Nicolas Sarkozy (lire Hollande ravit à Sarkozy le titre de président des riches). De son vivant, Liliane Bettencourt, l'héritière de L'Oréal, qui aurait dû payer plus de 61 millions d'euros d'ISF en 2015, a vu par exemple sa contribution réduite à zéro grâce au plafonnement.

Le journal L'Opinion vient confirmer ce mercredi l'impact massif du plafonnement de l'ISF voulu par François Hollande en révélant son effet en 2017. Selon le quotidien, ce plafonnement « devrait coûter la bagatelle de 727 millions aux caisses de l'État, uniquement pour les 1 000 premiers bénéficiaires ». Et le quotidien ajoute : « C'est deux fois plus que la baisse voulue par Emmanuel Macron. En prenant en compte la totalité des 11 311 foyers bénéficiaires du plafonnement, la facture grimpe à 1,3 milliard d'euros cette année ! C'est deux fois plus que le bouclier fiscal de Nicolas Sarkozy (650 millions), que François Hollande s'est empressé de détricoter en 2012 pour le remplacer par ce plafonnement, dont le coût n'a cessé de grimper depuis. »

Mais enfin ! Par-delà ces retournements de veste qui ne sont guère glorieux de la part de socialistes oublieux de leur propre bilan, le fait est là, de plus en plus embarrassant pour Emmanuel Macron : l'opinion a bien compris le caractère très gravement inégalitaire de la politique fiscale conduite par lui.

Depuis plusieurs jours, le gouvernement ne cesse donc de se mettre en retrait. D'abord, Le Canard enchaîné a révélé l'existence de deux notes, classées « secret fiscal », provenant de la Direction de la législation fiscale (DLF), qui présentent des simulations de l'effet des réductions d'impôts au profit des plus grosses fortunes. Interrogé par l'hebdomadaire satirique, un fonctionnaire de la DLF fait valoir que ces évaluations « auraient un effet déflagratoire sur l'opinion, si elles étaient rendues publiques ». Faisant mine de ne pas comprendre l'enjeu du débat, le ministre de l'économie a fait comme si les pétitionnaires exigeaient une levée du secret fiscal pour les 100 contribuables les plus riches – ce qui n'est pas revendiqué par les pétitionnaires, lesquels demandent juste une étude précise d'impact pour cette couche de contribuables immensément riches. Il n'est « pas question de remettre en cause le secret fiscal », s'est ainsi indigné le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, mercredi, au « Club de l'économie » du Monde. Mais il a tout de même fait un petit pas vers les pétitionnaires en faisant cet ajout : « Nous allons rendre 400 millions d'euros aux 1 000 premiers contributeurs à l'ISF », a-t-il annoncé. Ce qui fait un cadeau considérable, de 400 000 euros en moyenne par contribuable (mais qui ne prend pas en compte l'impact de la création de l'IFI). Le ministre a donc livré une statistique, mais en jouant toujours de l'opacité.

Mais pourquoi Bruno Le Maire accepte-t-il de donner une statistique sur les 1 000 contribuables les plus riches, et pas sur les 100 premiers ? La réponse coule de source : c'est que le cadeau doit se compter en centaines de millions d'euros pour quelques-uns de ces contribuables les plus riches, et beaucoup moins que la moyenne pour les contribuables qui se situent de la 100e à la 1000e place. D'où l'exigence de transparence justifiée que portent les pétitionnaires : comme visiblement le cadeau fiscal fait par Emmanuel Macron bénéficie au premier chef à une infime petite couche de milliardaires, il importe que toutes les statistiques fiscales, fussent-elles anonymisées, soient mises sur la table. De sorte que les parlementaires sachent exactement quel sera l'impact précis de la réforme que le gouvernement leur demande de voter – pour l'instant les yeux fermés ; de sorte qu'aussi les citoyens puissent éventuellement interpeller en toute connaissance de cause les parlementaires sur leur vote.

Dans l'immédiat, il est certes possible d'avoir une

idée approximative de l'impact des mesures fiscales. Mais pas une idée précise et détaillée. Cela apparaît donc d'autant plus indispensable que pour toutes les mesures fiscales envisagées par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, qu'il s'agisse de l'ISF, mais tout autant de la « flat tax » sur les revenus de l'épargne, c'est la même détestable impression qui se dégage : c'est à chaque fois, une infime minorité de milliardaires qui vont ramasser la mise.

Le culte de l'opacité de Bercy

Arrêtons-nous d'abord sur l'ISF. Si le gouvernement refuse donc dans l'immédiat de faire cette opération de transparence, on sait d'abord que le cadeau sera considérable. La suppression de l'ISF, et son remplacement par l'IFI, va entraîner un cadeau total de 3,2 milliards d'euros. Dans le document budgétaire « Voies et moyens – Tome 1 », les experts de Bercy donnent à la page 49 ce chiffrage et se gardent d'en dire plus. Ce qui est pour le moins problématique.

Malgré le silence de Bercy, on peut pourtant aller au-delà. On sait ainsi que, depuis sa fondation, l'ISF est un impôt banal, qui exonère l'essentiel du patrimoine des grandes fortunes, puisque de nombreux biens ne figuraient pas dans l'assiette de l'impôt : ni les forêts, ni les œuvres d'art, ni surtout les biens professionnels. L'ISF est donc un impôt croupion, ne taxant qu'une part infime du patrimoine des grandes fortunes. À titre d'illustration, nous avons ainsi révélé dans une enquête en 2010 (lire Liliane Bettencourt: cherchez l'impôt!) que Liliane Bettencourt, dont la fortune était à l'époque évaluée à quelque 17 milliards d'euros (elle est évaluée au double en 2017, soit pas loin de 34 milliards d'euros), disposait d'un actif net imposable de 2 233 444 462 euros. En clair, les sept huitièmes de son patrimoine échappaient à l'ISF.

Avec la réforme d'Emmanuel Macron, c'est cette injustice qui va être renforcée, puisque les actifs mobiliers (actions, obligations, etc.) vont à leur tour sortir de l'assiette imposable. Or, il est bien connu que dans le patrimoine des ménages, ces biens mobiliers occupent une place particulière : plus les ménages sont riches, plus la part de ces actifs mobiliers est importante dans la composition du patrimoine. Comme nous l'avons déjà raconté (lire La dangereuse contre-révolution fiscale d'Emmanuel Macron), c'est ce qu'établit une étude que l'OFCE a consacrée à cette réforme annoncée de l'ISF.

L'OFCE faisait en particulier ces constats : « En 2012, le capital mobilier représentait moins de 40 % du patrimoine des ménages dont les revenus étaient compris entre les 8e et 9e déciles. Pour les 5 % de ménages les plus aisés, cette part atteignait presque les 60 %. Pour les 1 % les plus aisés, soit une partie des ménages assujettis à l'ISF, cette part dépassait les 70 %.

Enfin, le capital mobilier représentait en 2012 plus de 80 % du patrimoine des 30 000 ménages les plus aisés (0,1 %). » CQFD ! La suppression de l'ISF, et son remplacement par l'IFI, va profiter aux milliardaires ! Une petite poignée d'entre eux, que le gouvernement refuse obstinément de quantifier, pour ne pas indigner encore plus l'opinion.

Du caractère très inégalitaire de cette réforme, il existe d'ailleurs un autre indice, qui figure dans le dossier de presse de Bercy sur le budget 2018. Examinons en effet ce document élaboré par le ministère des finances lui-même :

| Ces types IFI (conséquences de la réforme) | | |
|---|---|--|
| Composition du foyer | ISF 2017 | IFI 2018 |
| Personne seule possédant un patrimoine de 2,5M€ : résidence principale (1.000.000€) immeubles de rapport (900.000€) portefeuille de titres (600.000€) | Montant de l'ISF : 8 800 € Assiette imposable : 2.200.000€ (1.000.000€ + 900.000€ + 600.000€ - 300.000€ abattement résidence principale) | Montant de l'IFI : 4 600 € Assiette imposable : 1.600.000€ (1.000.000€ + 900.000€ - 300.000€ abattement résidence principale) |
| Famille possédant un patrimoine de 2M€ : résidence principale (800.000€) résidence secondaire (500.000€) immeuble de rapport (200.000€) portefeuille de titres (500.000€) | Montant de l'ISF : 5 720 € Assiette imposable : 1.760.000€ (800.000€ + 500.000€ + 200.000€ + 500.000€ - 240.000€ abattement résidence principale) | Montant de l'IFI : 0 € Assiette imposable : 1.260.000€ soit sous le seuil d'entrée dans l'impôt (800.000€ + 500.000€ + 200.000€ - 240.000€ abattement résidence principale) |
| Contribuable ayant revendu son entreprise avec un patrimoine de 11 M€ : patrimoine financier (10M€) résidence principale (1 M€) | Montant de l'ISF : 108 690 € Assiette imposable : 10,7 M€ (10 M€ + 1 M€ - 300.000€ abattement résidence principale) | Montant de l'IFI : 0 € Assiette imposable : 700 000 € soit sous le seuil d'entrée dans l'impôt |
| Deux contribuables disposant de patrimoines de 3,8 M€ : - Contribuable A : portefeuille de titres (3M€) résidence principale (800 000 €) - Contribuable B : immeubles de rapport (3M€) résidence principale (800 000 €) | Montant de l'ISF identique pour A et B : 21 290 € Assiette imposable : 3 560 000 € (3 M€ + 800 000 € - 240 000€ abattement résidence principale) | Montant de l'IFI pour A : 0 € Assiette imposable : 500 000 € soit sous le seuil d'entrée dans l'impôt Montant de l'IFI pour B : 21 290 € Assiette imposable : 3,56 M€ |

Sans grande surprise, on découvre par exemple en examinant ce tableau qu'un contribuable ayant 11 millions d'euros de patrimoine et qui aurait pu payer 108 690 euros d'ISF va être assujetti à un IFI de... 0 euro ! En revanche, une personne seule disposant d'un patrimoine de 2,5 millions d'euros et qui aurait dû payer 8 800 euros d'ISF paiera 4 600 euros d'IFI. Retenons la leçon, car on verra qu'elle fonctionne exactement de la même façon pour les autres prélèvements : sous Emmanuel Macron, les milliardaires sont soignés aux petits oignons, et bénéficient d'avantages exorbitants, y compris par rapport aux fortunes moyennes.

Le diagnostic de l'Observatoire des inégalités

Arrêtons-nous ensuite sur la taxation forfaitaire des revenus financiers (la fameuse « flat tax » de 30 %) que le gouvernement veut aussi instaurer : quand on l'examine, on a tôt fait de comprendre que là encore son impact sera lourdement dégressif : il sera fortement avantageux pour les ultrariches, avantageux pour les fortunes moyennes, et désavantageux pour les petits épargnants.

Plusieurs études, dont celle de l'OFCE que nous venons d'évoquer, avaient déjà pointé ce danger. Mais une autre étude remarquable, réalisée par deux économistes, Noam Leandri et Louis Maurin, pour l'Observatoire des inégalités (l'étude peut être consultée ici) confirme de manière incontestable ce diagnostic.

« Selon nos estimations, un ménage qui touche 400 000 euros de revenus financiers annuels va bénéficier d'un cadeau fiscal de 96 000 euros sous forme de baisse de son impôt sur le revenu avec le vote du «prélèvement forfaitaire unique». Les hauts revenus financiers (intérêts d'obligation, dividendes ou plus-values des cessions d'actifs financiers) seront imposés à un taux forfaitaire de 30 %, alors qu'ils pouvaient l'être à un niveau atteignant près de 60 % auparavant », écrit l'Observatoire.

Et les experts ajoutent : « Depuis 2013, les revenus financiers sont – dans leur grande majorité – taxés comme les revenus du travail ou de l'immobilier selon le barème de l'impôt sur le revenu.

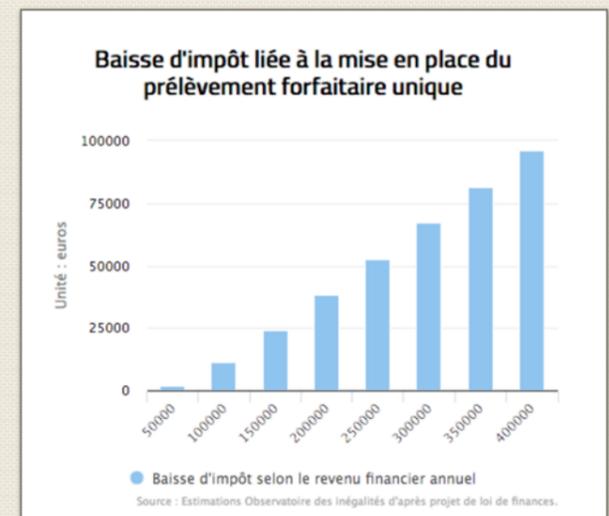
Le taux d'imposition monte jusqu'à 45 % pour la part des revenus supérieurs à 150 000 euros pour un célibataire. Un prélèvement de 15,5 % s'ajoute pour financer la protection sociale. Demain, selon le projet de loi de finances 2018 (le budget de l'État), ce taux d'imposition sera plafonné à 30 %, presque moitié moins qu'auparavant.

D'après nos estimations, le gain va de 1 700 euros l'an pour ceux qui perçoivent 50 000 euros de revenus financiers à 96 000 euros pour 400 000

euros de revenus et beaucoup plus pour les revenus encore supérieurs. Les gains sont moindres pour les détenteurs d'actions qui perçoivent des dividendes ou réalisent des plus-values car ceux-ci bénéficient d'une réduction du revenu imposable. Qu'on se rassure : pour 400 000 euros de revenus versés en dividendes, le gain serait de 60 000 euros tout de même. »

En revanche, il y aura des perdants, poursuit l'Observatoire des inégalités : « Ce prélèvement forfaitaire unique fera toutefois quelques perdants : tous ceux qui disposent de revenus imposés au taux inférieur à 30 % (c'est-à-dire des revenus équivalents à environ 40 000 euros annuels pour un célibataire) pourront conserver le régime d'imposition actuel, mais ils seront soumis à une hausse de 1,7 point des prélèvements sociaux (CSG). Les futurs détenteurs d'une assurance-vie de plus de 150 000 euros seront également soumis à ce prélèvement de 30 % alors qu'au bout de huit ans ils ne payaient que 7,5 %.

La démonstration de l'Observatoire des inégalités est résumée par le graphique dynamique ci-dessous, qui est ravageur :



En bref, c'est encore et toujours le même constat : tout est construit pour avantager une poignée de milliardaires. Conclusion de l'Observatoire – qui rejoint celle sur l'ISF : « Les gains que nous dévoilons s'appliquent à une toute petite frange de la population, quelques dizaines de milliers, quelques centaines pour les plus grandes fortunes. Ils vont bénéficier de gains démesurés mais l'étude d'impact jointe au projet de loi de finances (le budget de l'État) est muette sur les bénéficiaires de cette mesure. » Tiens ! Tiens ! Encore une fois, pas de statistique disponible, comme par hasard...

Impôt sur le revenu : de plus en plus inégalitaire

Arrêtons-nous enfin sur l'impôt sur le revenu – on trouvera la confirmation que la même règle fonctionne au profit des ultrariches.

Nous l'avons établi avec précision à la faveur d'une enquête récente (lire Les ultrariches paient très peu d'impôt : la preuve !), qui s'appuyait sur les statistiques publiques portant sur l'impôt payé par les contribuables français en 2016 (derniers chiffres disponibles) sur la base de leurs revenus de l'année précédente.

Ces chiffres sont, en fait, assez simples à trouver. Sur le site Internet de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) où les contribuables sont invités à payer leurs impôts en ligne, il existe un espace où l'on peut consulter les statistiques fiscales les plus récentes, nationales ou régionales.

C'est dans cet onglet que nous avons découvert le tableau ci-dessous, que l'on peut agrandir en déplaçant le curseur du zoom :

Ce tableau que nous présentons ci-dessus est donc celui établi par la DGFIP. Nous y avons juste adjoint une colonne supplémentaire, celle qui est la plus à droite et qui est écrite en rouge, pour faire apparaître les taux moyens d'imposition. Nous avons calculé ces taux en rapportant, tranche par tranche, l'impôt net total payé au revenu fiscal de référence des foyers fiscaux. Ce sont ces taux moyens d'imposition que nous avons aussi fait apparaître dans le graphique ci-dessous, réalisé par Mediapart.

Car c'est cela la surprise – ou plutôt, la confirmation – qu'apportent ces statistiques officielles : l'impôt sur le revenu est en France terriblement inégalitaire. Un peu progressif dans les tranches intermédiaires du barème, il devient... dégressif quand on atteint les ultrariches. En clair, plus on est riche, moins on paie.

En résumé, jusqu'à 15 000 euros de revenu fiscal de référence (soit plus de 14,3 millions de foyers fiscaux), les contribuables ne sont pour la plupart pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas assujettis aux prélèvements obligatoires : prélèvements sociaux ; à la CSG, etc.

Plus on monte dans l'échelle des revenus, plus le taux moyen d'imposition de l'impôt sur le revenu progresse lentement, pour culminer à 27,9 % pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence est compris entre 700 000 et 800 000 euros par an. Mais ensuite, lentement, de manière non linéaire, le taux moyen d'imposition baisse quand on arrive dans les catégories les plus riches.

C'est ainsi que le taux moyen d'imposition s'effondre à 21,6 % pour les 36 foyers fiscaux dont les revenus fiscaux de référence sont compris entre 7 et 8 millions d'euros. Et il baisse même encore un peu, à 21,4 % pour les 163 foyers fiscaux dont les revenus fiscaux de référence sont supérieurs à 9 millions d'euros. CQFD ! Pour les ultrariches, l'impôt sur le revenu est dégressif !

Bref, quel que soit le prélèvement que l'on examine, l'impôt sur le revenu, l'ISF ou la fiscalité de l'épargne, on aboutit à la même conclusion : la fiscalité française avantage outrageusement les ultrariches ; et c'est cette évolution qu'Emmanuel Macron veut parachever avec la loi de finances pour 2018.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à tout le moins, tous les chiffres devraient donc être sur la table. De sorte que les citoyens comprennent bien ce que le gouvernement leur propose : l'achèvement d'une contre-révolution fiscale. Une Nuit du 4-Août à l'envers...

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

Cet été, il s'est confié à l'écrivain Jean d'Ormesson sur ses ambitions pour l'avenir, à en croire l'hebdomadaire Valeurs actuelles. « Je vais faire mon propre fonds [d'investissement] et je vais gagner beaucoup d'argent. Je vais m'installer à Dubaï, à Bahreïn, à Singapour et à Hong Kong. Carla est très contente », a dit Sarkozy.

C'est sûrement un hasard : les quatre pays cités par l'ancien chef de l'État ont ceci de particulier de ne pas avoir extradé ces cinq dernières années le moindre ressortissant français, selon les statistiques du ministère de la justice.

mediapart.fr

IV) Le gouvernement méprise (encore un peu plus) les fonctionnaires

par Olivier Doubre



photo : ALAIN JOCARD / AFP

Le ministre de tutelle de la Fonction publique Gérald Darmanin a exclu, hier, toute possibilité de réévaluer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, lors d'une entrevue tendue avec tous les syndicats, une semaine après la mobilisation des agents du 10 octobre.

Confirmation du gel du point d'indice et du rétablissement du jour de carence lors d'un arrêt maladie, mais aussi report d'un an du plan de revalorisation des carrières initié sous François Hollande. C'est ce qu'a annoncé Gérald Darmanin (ex-LR), ministre de l'Action et des Comptes publics, aux syndicats de fonctionnaires lors d'un rendez-vous « salarial » lundi 16 octobre. Furieuses, toutes les organisations syndicales, qui avaient manifesté pour la première fois depuis longtemps dans la plus parfaite unité le 10 octobre dernier, ont dénoncé l'absence de mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics, bloqué depuis des années. Les syndicats, déjà vent debout contre la hausse de la CSG, ont déclaré réfléchir désormais aux modes d'actions à venir, ulcérés par l'absence de toute proposition générale de la part du ministre, en dehors de l'évocation de possibilités de primes au cas par cas.

La veille, sur TF1, le président de la République avait pourtant assuré, sans être contredit le moins du monde, que « tous les actifs » allaient avoir « du gain de pouvoir d'achat, parce qu'ils travaillent ». Faut-il comprendre que pour Emmanuel

Macron les fonctionnaires ne sont pas des « actifs » mais des inactifs ?



L'entrevue d'hier avec le ministre, visiblement inutile, a eu lieu dans un contexte déjà tendu puisque les agents de l'État avaient appris le vendredi précédent, par une déclaration du Premier ministre Édouard Philippe, la création d'un comité pour « transformer l'administration » et « améliorer la qualité des services publics ». Or parmi ses 24 membres, pas un fonctionnaire ni un syndicaliste (en dehors d'une ancienne adhérente de la CFDT il y a bien longtemps), mais des politiques, des chefs d'entreprise et des cadres dirigeants de grandes sociétés du privé. À leur tête, le PDG de Safran, accompagné de l'ex-directrice de cabinet de Manuel Valls à Matignon, aujourd'hui cadre dirigeante de Nexity, ou le directeur de Sciences-Po Paris. Des « experts » de la fonction publique et, à coup sûr, des amoureux du service public...

par Olivier Doubre

politis.fr

V) Projet d'attentat de l'ultradroite: Mélenchon et Castaner ignoraient la menace



Le leader de la France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, et Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement, cités parmi les cibles possibles d...



Par AFP

Le leader de la France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, et Christophe Castaner, porte-parole

du gouvernement, cités parmi les cibles possibles d'un projet d'attentat de l'ultradroite, ont chacun dit mercredi avoir été informés par la presse.

"Je n'avais pas été prévenu", a expliqué M. Castaner à la sortie du Conseil des ministres. "J'aurais apprécié être informé", a renchéri M. Mélenchon dans l'après-midi à l'Assemblée.

"J'estime que le Parlement tout entier peut se sentir visé", a encore affirmé le chef de file de la France insoumise, en assurant que "rien, jamais, aucune menace ne fera céder aucun d'entre nous dans le devoir de représenter la liberté d'expression du peuple français".

Alors que le député des Bouches-du-Rhône recevait une standing ovation de la quasi totalité de l'hémicycle, le Premier ministre Édouard Philippe (issu de LR) s'est félicité d'une "superbe - même si elle ne me surprend pas - attitude de la représentation nationale qui fait honneur à notre démocratie", saluant une question "dénuée de polémiques".

Mardi, neuf hommes - dont trois mineurs - gravitant pour la plupart dans la mouvance ultradroite, et une femme, ont été arrêtés par la Sous-direction antiterroriste de la police judiciaire (Sdat), en co-saisine avec la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), dans le sud-est de la France et en région parisienne, pour "association de malfaiteurs terroriste".

Selon les premiers éléments de l'enquête, les suspects ciblaient migrants, mosquées et hommes politiques et "étaient en lien" avec Logan Alexandre Nisin, un ancien militant de l'Action Française Provence arrêté fin juin.

Leurs gardes à vue ont été prolongées mercredi soir.

M. Mélenchon a suggéré qu'à l'avenir les personnes qui sont visées par ce genre de projets d'attentats "soient prévenues".



Le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner quittant l'Elysée après un conseil des ministres le 4 octobre 2017
AFP/Archives

Christophe Castaner, ancien député-maire de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) où réside l'un des interpellés, a convenu que "ce que j'ai lu, ce que j'ai vu, peut m'inquiéter".

"Je suis papa de deux petites filles, je ne vis pas à Forcalquier puisque je suis ministre à Paris", a-t-il dit en soirée sur RTL. "Mon aînée ayant appris l'information par la presse et pas par moi, effectivement c'est un sujet de tension mais j'ai veillé à les rassurer", a-t-il ajouté.

- banalisation de la violence -

"Si lorsqu'une menace précise et caractérisée est identifiée, bien entendu nous prenons les mesures qui s'imposent en informant les personnes qui en font l'objet", a souligné le Premier ministre lors

des questions au gouvernement.



Gérard Collomb, le 11 octobre 2017 à l'Elysée
AFP

"Je pense néanmoins qu'en la matière il faut laisser aussi aux forces de l'ordre et à l'autorité judiciaire le soin de mener son enquête", a-t-il ajouté, assurant que cette question, "sur laquelle de manière constante nous nous réinterrogeons", ferait l'objet d'une discussion avec le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb.

"J'accepte l'idée de ne pas avoir été informé parce que en matière de lutte contre le terrorisme il y a un procureur à Paris, il a ses troupes, et moi je leur fais confiance", a déclaré M. Castaner sur RTL, précisant qu'il n'avait pas demandé une protection renforcée, "parce que les premières informations que l'on nous a communiquées c'est que ces onze personnes interpellées présentaient une forme de dangerosité mais n'avaient pas expressément préparé un attentat contre Jean-Luc Mélenchon ou contre moi".

Le principal suspect, Logan Alexandre Nisin, outre son appartenance un temps à l'Action française, avait participé aux campagnes présidentielle et législatives 2017 du Front national, selon des éléments recueillis mercredi par l'AFP.

Le secrétaire national aux fédérations et à l'implantation du FN, Jean-Lin Lacapelle, a affirmé auprès de l'AFP que M. Nisin n'avait "jamais été adhérent au FN".

M. Nisin a néanmoins été, selon une source proche, "assesseur FN dans un bureau de vote lors des élections législatives à Vitrolles", une information confirmée par plusieurs opposants locaux à M. Lacapelle.

M. Castaner a noté "qu'il y a une banalisation de la violence qui est portée par le Front national, dans le langage (...) qui peut conduire à ce que des gens tarés puissent avoir ce genre de comportement. Je n'ai aucune complaisance pour le FN mais je ne mêle pas des radicalistes d'extrême droite et le FN", a-t-il toutefois affirmé.

Crédits photo principale : AFP/Archives



A Suivre...
La Presse en Revue